



CONSEIL MUNICIPAL DE BRAINS

Séance du 12 décembre 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution des articles L 2121-25 et R. 2121-11 du Code des Collectivités Territoriales

Secrétaire de séance : Hervé THOBIE.

1. Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Il est fait lecture des dépenses supérieures à 1500€.

2. Décision modificative n°1

Présentation : Jean-Noël HUVELIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ADOpte** la décision modificative N°1 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP.	ART.	DESIGNATION	MONTANT	CHAP.	ART.	DESIGNATION	MONTANT
041	276351	PAF	+ 0,47 €	041	168751	PAF	+ 0,47 €
TOTAL			+ 0,47 €	TOTAL			+ 0,47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				DEPENSES			
CHAP.	ART.	DESIGNATION	MONTANT	CHAP.	ART.	DESIGNATION	MONTANT
011	6228	divers	- 4 967€	014	739223	Fonds de péréquation	+ 4 967 €
TOTAL			- 4 967 €	TOTAL			+ 4 967 €

3. Révision prix de vente bâtiment communal

Présentation : Régine COJEAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DÉCIDE** la vente de l'immeuble situé au n°3 rue de la Mairie à Brains au prix corrigé de 158 000 € (cent cinquante-huit mille euros) net vendeur ; **AUTORISE** Mme le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de la vente de cet immeuble ; **CONFIE** à Maître BODIGUEL, notaire à Bouaye, la réalisation de la vente et la rédaction des actes afférents à la cession de l'immeuble.

4. Adhésion groupement de commande Gaz et Electricité – Nantes Métropole

Présentation : Rémi AMAILLAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** la signature de la convention de groupement de commande ayant pour objet la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité, de gaz, et des services associés ; **AUTORISE** Nantes Métropole à signer pour le compte de la commune de Brains, les accords-cadres correspondants ; **AUTORISE** Nantes Métropole à signer les marchés subséquents faisant suite aux accords-cadres ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz ; **DÉCIDE** que l'adhésion à la présente convention se substitue à l'adhésion à la convention de janvier 2015 qui avait pour seul objet la fourniture et l'acheminement d'électricité.

5. Signature conventions de mutualisation avec Nantes Métropole

Présentation : Jean-Noël HUVELIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions avec Nantes Métropole sur les mutualisations.

6. Modification statuts Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire

Présentation : Régine COJEAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** les nouveaux statuts du SAH.

Fait à Brains, le 13 décembre 2017.

Le Maire,
Laure BESLIER